

Education - Attribution de subventions aux écoles pour la mise en place de projets culturels et sportifs

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder aux écoles suivantes une aide pour la mise en place de projets culturels et sportifs :

- L'école Rivotte une aide de 140 € pour la mise en place du projet culturel «c'est dans l'air» démarche et recherche d'appropriation lié à l'univers du son.
- L'école Helvétie élémentaire une aide de 300 € pour la mise en place d'activités sportives d'initiation dans les treize classes de l'école.
- L'école Jules Ferry élémentaire un concours de 65 € pour une animation. La subvention sera versée à l'association «La Rosemonde» support du projet.

La dépense totale de 505 € sera prélevée sur le chapitre 65.213.6574 CS 21100.

De même, la Maison de Quartier de la Grette mène des actions sur le temps midi deux dans le cadre du CEL pour un montant de 2 000 €. Pour financer ces actions, un transfert de crédit de 2 000 € est proposé lors de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2008 du chapitre 65.824.6574.21100 au chapitre 011.422.6042.47033.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.